



Comité consultatif sur l'accessibilité

Procès-verbal 8

Le mardi 26 mai 2019

18:30

Participation par voie électronique

La participation à la réunion se fera par voie électronique conformément à la Loi sur les situations d'urgence touchant les municipalités (projet de loi 187) et au décret du 28 mars 2020 modifiant la Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence et interdisant la tenue d'événements publics réunissant plus de cinq personnes.

Nota : Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité

Présents : **Président: Phillip B. Turcotte**
Vice-présidente: Melanie Benard
Membres: Ana Maria Cruz-Valderrama, Murray Gallant, Vania Karam, Don Patterson, Jennie St-Martin and Brian Wade
Conseiller Matt Luloff (membre non-votant)

Absents : **Membres: Jo-Anne Bryan, Kathleen Forestell et Roy Hanes**

Autres : **Tyler Cox, gestionnaire, Services législatifs**
Megan Richards, spécialiste, Accessibilité municipale, Services législatifs
Tom Crowley, coordonnateur, Accessibilité du réseau de transport en commun, Direction générale des transports

Caitlin Salter-MacDonald, gestionnaire, Services au Conseil municipal et aux comités, Bureau du greffier municipal
Carole Legault, coordonnatrice de comité, Bureau du greffier municipal
Eric Pelot, coordonnateur du soutien, Services au Conseil municipal et aux comités, Bureau du greffier municipal

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 6 - le 18 février 2020

Procès-verbal 7 de la réunion extraordinaire du 26 mai 2020

CONFIRMÉ

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- AAC 04-19 - Réglementation concernant le système de train léger

AFFAIRES DU COMITÉ

1. UNITÉ DE L'ACCESSIBILITÉ MUNICIPALE - MISE-À-JOUR

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Comité consultatif sur l'accessibilité reçoit la présentation et fournit des avis au besoin.

Megan Richards, spécialiste par intérim, Accessibilité municipale, donne une présentation PowerPoint sur les sujets suivants :

- Mise à jour sur le PAMVO 2020;
- Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités;
- Accessibilité pendant la pandémie;
- Conférence de l'Ontario Network of Accessibility Professionals;
- Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité, normes de la LAPHO.

Tom Crowley, coordonnateur, Accessibilité du réseau de transport en commun, Direction générale des transports, est présent et répond aux questions.

Des questions sont posées et des commentaires formulés sur les normes d'accessibilité, les postes de désinfection des mains d'OC Transpo, la fiche de renseignements alimentaires et les prestations spéciales d'urgence pour les bénéficiaires du POSPH.

Au terme des délibérations, le Comité PREND ACTE de cette présentation.

2. GROUPE DE TRAVAIL - MISE-À-JOUR

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Comité consultatif sur l'accessibilité reçoive les mises-à-jour à titre d'information.

Les membres et l'agent de liaison font le point sur ce qui suit :

- Projet pilote de trottinettes électriques;
- Élection partielle et questions d'accessibilité.

Le Comité PREND ACTE de ce compte rendu.

MESURE : Le personnel de la Direction générale des transports organisera une réunion Zoom avec les fournisseurs retenus.

3. MOTION - RATIONALISER LE PROCESSUS DE CONSULTATION

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Le président P. Turcotte indique qu'un avis de motion a été déposé à la dernière réunion et en cours d'examen par le Comité.

La motion originale suivante est transmise aux membres :

ATTENDU QUE les membres bénévoles du Comité consultatif sur l'accessibilité (CCA) sont régulièrement invités par le personnel municipal et les consultants engagés par la Ville à fournir par courriel leurs commentaires sur divers plans de conception technique;

ATTENDU QUE ces demandes sont nombreuses et manquent généralement de contexte, et que par conséquent, il est souvent difficile pour les membres du CCA d'y répondre efficacement;

ATTENDU QUE la façon de faire actuelle entrave le CCA dans l'exercice de son rôle réglementaire de conseiller auprès du Conseil municipal d'Ottawa, aux termes de l'article 29 de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO);

ATTENDU QUE le Conseil municipal revoit régulièrement la structure de gestion publique de la Ville tous les deux ans, dans le cadre du Rapport sur l'examen de la structure de gestion publique et du Rapport sur l'examen de mi-mandat de la structure de gestion publique;

ATTENDU QU'il est pratique courante pour le greffier municipal de rencontrer le président et le vice-président du Comité consultatif sur l'accessibilité dans le cadre des consultations relatives aux rapports sur la structure de gestion publique;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le président du CCA discute de ce problème avec le greffier municipal dans le cadre des consultations

entourant le Rapport sur l'examen de mi-mandat de la structure de gestion publique de 2020 et cherche des solutions pour améliorer l'efficacité de ces consultations.

Le président P. Turcotte indique que des modifications mineures ont été proposées à la motion, comme suit :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le président du CCA discute de ce problème avec le greffier municipal dans le cadre des consultations entourant le Rapport sur l'examen de mi-mandat de la structure de gestion publique de 2020, y compris des solutions possibles pour améliorer l'efficacité des consultations municipales sur les divers plans de conception technique.

Le membre D. Patterson approuve les modifications et prononce le mot d'ouverture. Les membres discutent de la proposition d'ajouter des réunions qui a été faite au greffier municipal durant les examens de mi-mandat par le passé. Le Comité discute aussi des différentes options pour recevoir les demandes, comme Dropbox. Au terme des délibérations, la motion suivante est présentée au Comité et ADOPTÉE :

Motion du membre D. Patterson

ATTENDU QUE les membres bénévoles du Comité consultatif sur l'accessibilité (CCA) sont régulièrement invités par le personnel municipal et les consultants engagés par la Ville à fournir par courriel leurs commentaires sur divers plans de conception technique;

ATTENDU QUE ces demandes sont nombreuses et manquent généralement de contexte, et que par conséquent, il est souvent difficile pour les membres du CCA d'y répondre efficacement;

ATTENDU QUE la façon de faire actuelle entrave le CCA dans l'exercice de son rôle réglementaire de conseiller auprès du Conseil municipal d'Ottawa, aux termes de l'article 29 de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO);

ATTENDU QUE le Conseil municipal revoit régulièrement la structure de gestion publique de la Ville tous les deux ans, dans le cadre du Rapport sur l'examen de la structure de gestion publique et du Rapport sur

l'examen de mi-mandat de la structure de gestion publique;

ATTENDU QU'il est pratique courante pour le greffier municipal de rencontrer le président et le vice-président du Comité consultatif sur l'accessibilité dans le cadre des consultations relatives aux rapports sur la structure de gestion publique;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le président du CCA discute de ce problème avec le greffier municipal dans le cadre des consultations entourant le Rapport sur l'examen de mi-mandat de la structure de gestion publique de 2020, y compris des solutions possibles pour améliorer l'efficacité des consultations municipales sur les divers plans de conception technique.

ADOPTÉE par un vote de huit voix affirmatives contre aucune voix négative, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (8) : Membres A.M. Cruz-Valderrama; M. Gallant;
V. Karam; D. Patterson; J. St. Martin; B. Wade;
M. Benard et P. Turcotte

VOIX NÉGATIVES (0) :

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 19 h 54.

Coordonnatrice du comité

Président